

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2019
Délibération n° 2019 - 21**

21 - Extension et renouvellement de canalisations et branchements d'eau potable sur le territoire de nantes métropole – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure négociée concurrentielle

Date de la convocation : le 1^{er} février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Marc DENIS

Présents : 78

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, Mme SALOMON Maguy, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. COUTURIER Christian (pouvoir à Mme GRESSUS Michèle), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. HUARD Jean-Paul (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme SALOMON Maguy), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), M. SOBCZAK André (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

Absents : 6

Mme BASSAL Aïcha, Mme DUPORT Sandrine, Mme HOUEL Stéphanie, Mme PIAU Catherine, M. RICHARD Guillaume, Mme RODRIGUEZ Ghislaine

Délibération

Conseil métropolitain du 8 février 2019

21 - Extension et renouvellement de canalisations et branchements d'eau potable sur le territoire de Nantes Métropole – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure négociée concurrentielle

Exposé

La distribution de l'eau potable sur le territoire est assurée par une infrastructure de réseaux de près de 3200 km. L'indicateur linéaire de pertes d'eau (ILP) par kilomètre est le plus représentatif de la performance d'un réseau. Ce niveau de perte est de 6,2 m³ par kilomètre et par jour en 2017 pour Nantes Métropole. Ceci permet de classer Nantes Métropole dans le groupe des collectivités les plus économes en eau pour un réseau urbain sur la base d'une référence de l'Office International de l'EAU, car un bon ILP est inférieur à 7, la comparaison n'étant envisageable qu'avec des collectivités pourvues de réseaux urbains c'est à dire denses et courts.

Bien que non contrainte par la réglementation, la collectivité s'est engagée dans des démarches volontaristes d'amélioration de ces taux en mettant en œuvre des technologies pointues de recherche de fuites et en développant des outils de suivi du patrimoine notamment dans le cadre d'un partenariat.

Un autre axe d'intervention est le déploiement d'une politique patrimoniale active de rénovation des conduites d'eau potable. Ainsi, après avoir récemment investi pour la mise en service de la première phase de l'usine d'eau potable et dans une démarche durable, Nantes Métropole souhaite progressivement augmenter sa capacité de renouvellement d'un réseau d'eau potable pour maintenir une moyenne d'âge relativement faible du réseau.

Aussi, la présente délibération a pour objet de proposer l'adoption par le Conseil Métropolitain d'une enveloppe financière prévisionnelle de 38 000 000 € H.T. sur 4 ans afin de réaliser les travaux de rénovation et d'extension du réseau d'eau potable.

Ces opérations de travaux permettent de :

- maintenir le patrimoine en état en réalisant un programme important de rénovation de conduites,
- répondre rapidement au développement de la métropole en assurant les travaux d'eau potable rendus nécessaires préalablement aux travaux d'aménagement,
- répondre dans les délais aux futurs usagers demandant un raccordement au réseau d'eau potable via une extension.

Les montants indiqués intègrent les travaux mais aussi la maîtrise d'œuvre et les prestations annexes.

La maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et d'extension du réseau d'eau potable est assurée par les services de Nantes Métropole pour une partie, et par un maître d'œuvre privé pour l'autre partie, grâce à un accord-cadre à bons de commande.

Le marché de maîtrise d'œuvre actuel arrive à échéance le 21 octobre 2019. Afin d'assurer la continuité des études et travaux et de répondre aux besoins engendrés par des tiers dans les délais, il est nécessaire de relancer une consultation pour la réalisation de cette prestation.

Il est proposé de recourir à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, d'une durée d'un an reconductible trois fois, sans minimum ni maximum, organisé en trois lots géographiques. Le montant de ce marché est estimé annuellement à 380 000 € H.T.

Conformément aux articles 74 et 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la réalisation de cette prestation.

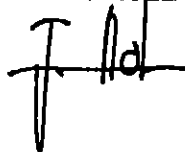
Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP n°044 libellée « Eau potable » opération n°3005 libellée « Extension renouvellement réseau ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le programme de l'opération extension et renouvellement de canalisations et branchements d'eau potable sur le territoire de Nantes Métropole.
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 38 000 000 € HT.
3. autorise le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre.
4. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice notamment à signer cet accord-cadre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 08 février 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 15 février 2019

Transmise en préfecture le :